



CANTON DE CHAMPLAIN
PROCÈS VERBAL - RÉUNION PUBLIQUE

le 14 mai 2019
SALLE MUNICIPALE

MEMBRES PRÉSENTS: Normand Riopel, maire
Peter Barton, conseiller
Troy Carkner, conseiller
Jacques Lacelle, conseiller
André Roy, conseiller
Michel Lalonde, conseiller
Violaine Tittley, conseillère
Sarah Bigelow, conseillère
Gérard Miner, conseiller

AUSSI PRÉSENTS: Paula Knudsen, directrice générale
Alison Collard, greffière
Kevin Tessier, trésorier
James McMahon, directeur des travaux publics
Lisa Burroughs, directrice des parcs et loisirs

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H

Ouverture de la séance à 19 h.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun conflit noté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il fut

Résolution 2019-184

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Gérard Miner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ordre du jour de la réunion publique du 14 mai 2019.

ADOPTÉ

MODIFICATION PROPOSÉ AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - CUSSON

L'urbaniste a expliqué que la proposition de modification au règlement de zonage affecte le terrain vacant adjacent situé au 1603, chemin de Comté No. 4, étant Partie du lot 16, Concession 1 Broken Front, et portant le numéro de rôle 0209-006-001-24400 dans l'ancienne ville de West Hawkesbury, maintenant dans le canton de Champlain comme démontré sur la carte d'emplacement. Le site en question est désigné 'secteur des politiques rurales' au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell.

La proposition de modification au règlement de zonage changera, pour la propriété adjacent au 1603, chemin de Comté No. 4, la catégorie de zonage de « zone rural –

exception spéciale (RU-18) » à « zone commercial routière (CH) » afin de rencontrer une condition imposée au morcellement de terrain pour un ajout à un lot (ajustement de la limite de lot) (Dossier No. B-063-2018), qui exige que le lot à être séparé ait le même zonage que le lot auquel il sera joint.

Le règlement révisé sera présenté pour les deux premières lectures au Conseil lors de la réunion régulière du 14 mai 2019, et pour la troisième lecture et approbation finale à la réunion du 11 juin 2019.

Personnes présentes :

Aucun commentaire du public.

MODIFICATION PROPOSÉ AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - RENT A STAY INC.

L'urbaniste a expliqué que la proposition de modification au règlement de zonage affecte le terrain au 872 chemin de Comté 17 (Poplar Motel), étant Partie du lot 12, Plan 15 Farm, et portant le numéro de rôle 0209-008-001-01000 dans l'aire urbaine de l'Original comme démontré sur la carte d'emplacement. Le site en question est désigné 'secteur des politiques urbaines' au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell et 'industriel' au Plan officiel pour l'aire urbaine du Canton de Champlain.

La proposition de modification au règlement de zonage a pour but de permettre des roulottes pour une période de trois (3) ans par zonage temporaire. L'urbaniste a répondu aux questions du Conseil à ce sujet.

Le règlement révisé sera présenté pour les deux premières lectures au Conseil lors de la réunion régulière du 14 mai 2019, et pour la troisième lecture et approbation finale à la réunion du 11 juin 2019.

Personnes présentes :

Aucun commentaire du public.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Subséquentement, il fut

Résolution 2019-185

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Sarah Bigelow

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion publique du 14 mai 2019 soit ajournée.

ADOPTÉ

La réunion publique a été ajournée à 19 h 11.

NORMAND RIOPEL, MAIRE

ALISON COLLARD, GREFFIÈRE